Pour les cas présumés ou confirmés de COVID-19 modérée, nous recommandons de ne prescrire des antibiotiques qu'en présence d'une suspicion clinique d'infection bactérienne.

Remarques:

1. De rares patients atteints de COVID-19 contractent une infection bactérienne secondaire. Une analyse systématique récente des patients hospitalisés atteints de COVID-19 a indiqué que seuls 8 % d'entre eux ont contracté une co-infection bactérienne ou fongique pendant leur séjour à l'hôpital (75).

2. Chez les personnes âgées, en particulier celles qui résident en ESLD, et chez les enfants de moins de 5 ans, envisager une antibiothérapie empirique en raison du risque de pneumonie (73, 74). Ces patients n'étant pas hospitalisés, un traitement par des antibiotiques dont l'accessibilité est essentielle (Access) (tels que la co-amoxicilline) est adéquat au lieu d'un traitement par antibiotiques à large spectre (antibiotiques à utiliser sélectivement [Watch] et antibiotiques de réserve [Reserve]).

